



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 29 mars 2018

## ARRÊTÉ

### portant autorisation d'occupation du domaine public à la manifestation du marché « Sun Vintage » du dimanche 8 avril 2018

N° Départ : 14/2018/29/PM/SG

**Le maire de Solliès-Pont,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la route, notamment les articles R411-30 et R411-31

**Vu** la demande présentée par l'association « Sun Vintage » à l'occasion de son marché devant se dérouler le dimanche 8 avril 2018

**Considérant** que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

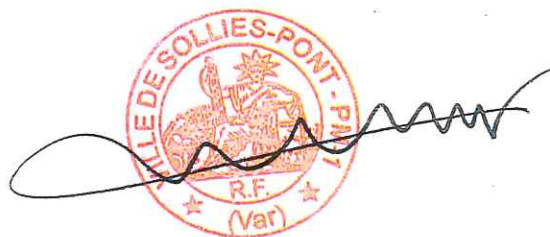
**Considérant** la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement sur le parcours de cette manifestation, afin de prévenir ces risques

# ARRÊTE

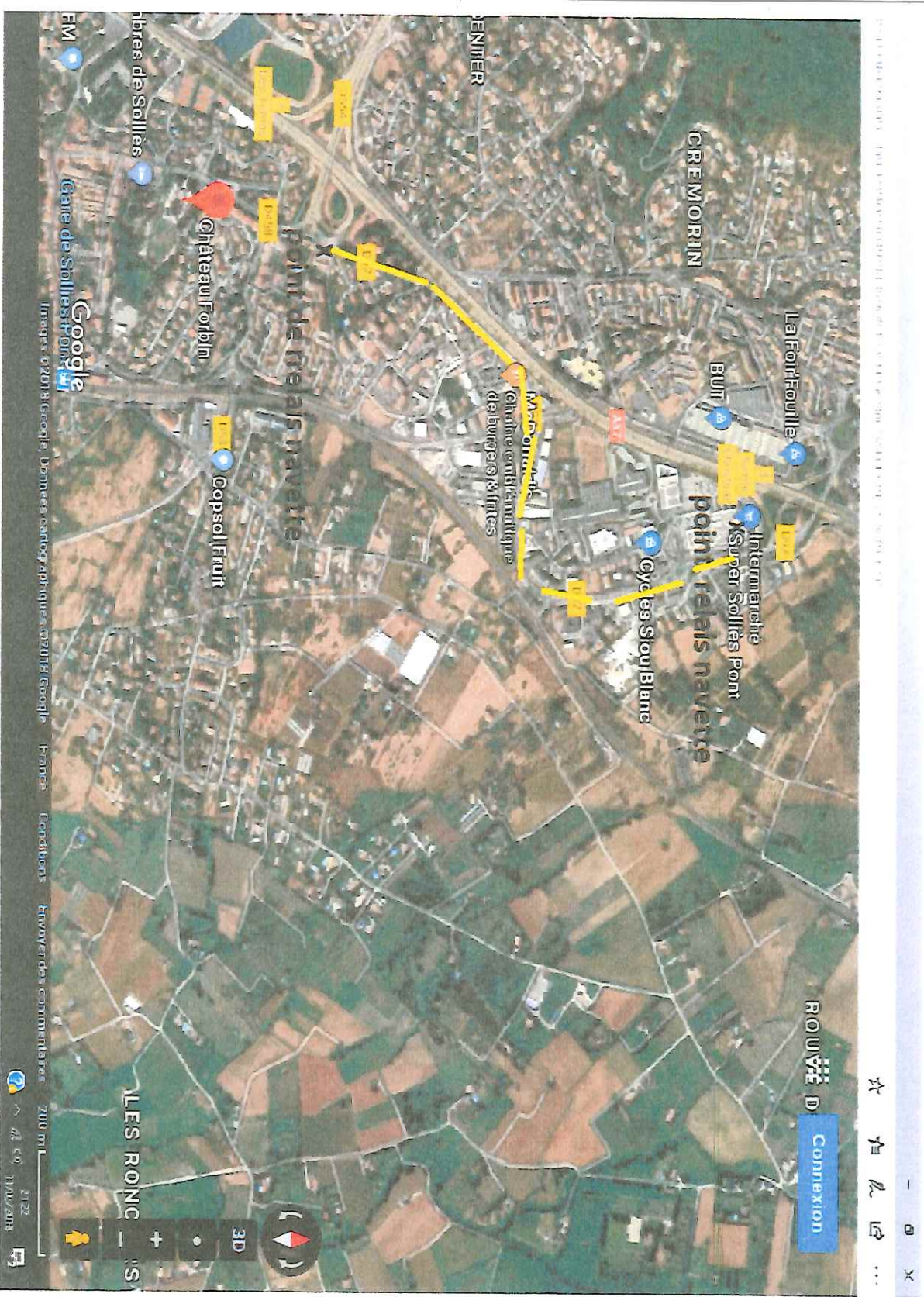
- Article 1 :** Afin d'assurer la manifestation « Sun Vintage », les accès du parc du Château seront fermés du vendredi 6 avril 2018 à 21 heures au lundi 9 avril 2018 à 07 heures. Seul l'entrée principale par la rue de la République sera ouverte au public.
- Article 2 :** La rue de la République sera fermée à la circulation entre le rond-point de l'Olivier et l'intersection de l'avenue Didier Daurat le dimanche 08 avril 2018 de 07h00 à 20h00.
- Article 3:** Des panneaux de présignalisation de déviation seront installés pour les véhicules venant de l'avenue du Général Magnan par l'avenue Didier Daurat et l'avenue Joseph Aillaud.  
Pour les véhicules venant de l'avenue du Maréchal Juin par l'avenue des Oiseaux et la Départementale 554. Ces panneaux seront installés par les services techniques de la commune.
- Article 4:** Le stationnement sera interdit sur le parking Autran et à proximité des services du département à partir du samedi 07 avril 2018 à 17 heures au dimanche 8 avril 2018 à 21 heures. Ce parking sera réservé aux véhicules deux roues, le temps de la manifestation.
- Article 5:** Le stationnement sera interdit du samedi 7 avril 2018 à 8 heures au dimanche 08 avril 2018 à 21 heures sur l'avenue du Général Magnan, à hauteur du laboratoire et sera réservé aux résidents de la rue République où la circulation sera fermée.
- Article 6:** La Police Municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté, tout contrevenant sera verbalisé et pourra voir son véhicule mis en fourrière.
- Article 7 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté
- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
  - Monsieur le responsable du service de la police municipale de SOLLIES PONT
  - Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de LA FARLEDE.
  - La société de transport Varlib
- Article 8 :** Pour information et respect des dispositions :
- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
  - Monsieur le chef du centre de secours de la vallée du Gapeau
  - Monsieur le conseiller municipal, délégué aux protocoles et aux cérémonies.

Le Maire,

Docteur André GARRON



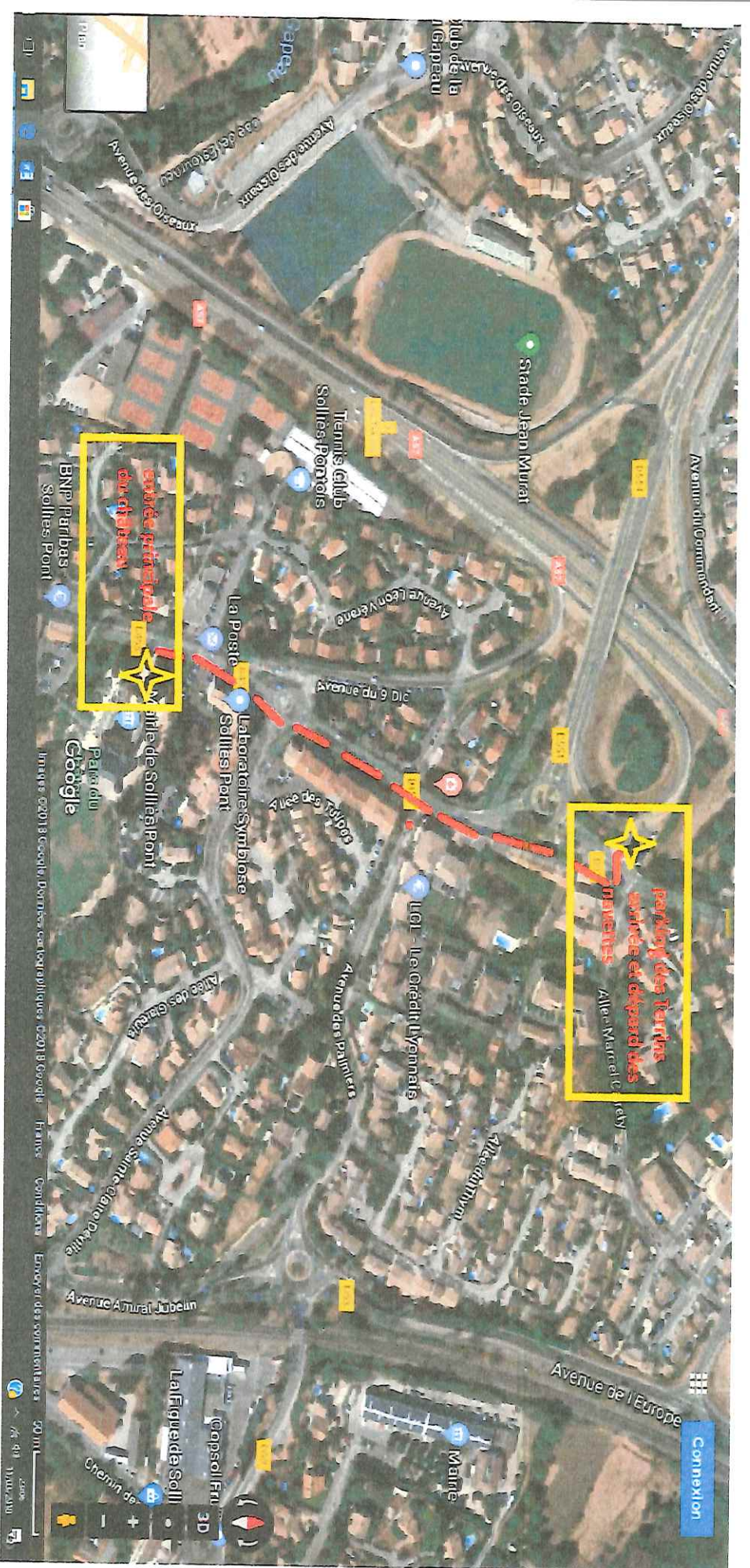




trajet des navettes du parking du Centre commercial au parking des Terrins

prendre la sortie 8 de l'autoroute STE CHRISTINE CENTRE COMMERCIAL pour pouvoir se garer et prendre la navette





parking des Terrins arrivée et départ des navettes .vous êtes à 700m du château donc 10minutes a pied

parking des terrins est un tout petit parking qui peut contenir 10 voitures

trajet à pied





trajet piétons  
parking

trajet véhicules  
entrée du château



Plan  
Google  
©2018 Google, Données cartographiques ©2018 Google  
France  
Conditions  
Envoyer des commentaires  
100 m  
25/22  
11/03/2018

Connexion